

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
7 10 / 2014

Dossier complet le
15 10 / 2014

N° d'enregistrement
F05214 P 000 3

1. Intitulé du projet

Extension et réaménagement du camping "Le Jard"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EURL "Camping du Jard"

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARTON, Anthony - Gérant

RCS / SIRET 329 096 036 00010

Forme juridique EURL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Permis d'aménager situé sur une commune dotée à la date du dépôt de la demande d'un POS. Extension de la surface du camping existant de 3,4596 ha portant la surface totale de celui-ci à 9,4792 ha permettant un réaménagement du camping (refonte des emplacements) sans augmentation de la capacité de celui-ci. Il n'est pas envisagé de constructions pérennes sur l'extension (pas de SHON créée).
6d	Le cheminement empierré créé dans le cadre de l'aménagement des parcelles ZY64, 65 et 95 représente un linéaire de 1,035 km, soit un tronçon inférieur à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Extension de la surface du camping d'environ 3,5 hectares sur des parcelles de marais passant de 60196 m² à 94792 m² en conservant sa capacité d'accueil de 350 emplacements. 112 emplacements existants seront déplacés sur la parcelle d'extension Ouest. Il sera créé une piscine naturelle au Nord du camping existant sur une emprise affectée d'environ 6 348 m².

4.2 Objectifs du projet

Le gérant du camping « Le Jard » souhaite étendre le périmètre de son camping existant sur des parcelles attenantes dont il est propriétaire. Cette extension est destinée à améliorer la qualité de l'offre du camping en augmentant la taille des emplacements proposés. Le gérant ne souhaite pas augmenter sa capacité d'accueil, il souhaite apporter du confort par la mise à disposition d'espace pour les campeurs. Les emplacements mobil home seraient conservés sur le camping existant. Cette partie disposerait de 236 emplacements dans ce nouveau découpage (dont les 180 emplacements mobil home). La parcelle d'extension serait aménagée en 112 emplacements tentes, caravanes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Création des cheminements empierrés permettant l'accès aux emplacements
- Aménagement des emplacements, ensemencement et plantations
- Réalisation des dispositifs de rétention et de collecte, noues en bordure de cheminement
- Mise en place des réseaux de desserte électrique pour les emplacements et éclairage
- Création de la piscine naturelle

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune évolution par rapport à la situation avant projet (camping existant de 350 emplacements).

Après extension et réaménagement, exploitation de 350 emplacements avec 170 emplacements tentes/caravanes et 180 emplacements mobil-homes pendant la période estivale avec accueil de touristes (ouverture d'avril à octobre).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager un terrain de camping
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet d'extension	34 596 m ²
- Surface des emplacements, espaces verts et noues	21 848 m ²
- Surface des cheminements	6 400 m ²
- Surfaces des bâtiments	0 m ²
- Surface de la piscine naturelle et son environnement	6 348 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

123, Boulevard De Lattre de Tassigny
- 85360 LA TRANCHE SUR MER.
Projet situé :
à 3800 m à l'Est du bourg,
à 300 m au Sud de la RD1046.
L'accès aux parcelles du projet s'effectue
par le boulevard du Maréchal de Lattre de
Tassigny situé au Sud du projet.
Le projet est en zone littorale à 800 m au
Nord de l'Océan Atlantique.

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 21' 03" N Lat. 1° 23' 26" O

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation d'exploiter 350 emplacements le 28 juin 1990

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

ZY 64, 65 et 95 : Prairie de fauche
ZY 73p : Champs cultivé

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1988, révisé en 1999 et dont la dernière modification date d'octobre 2012
Projet classé en zone UL

La vocation du secteur UL est réservé à l'implantation de zones de loisirs; des structures de type camping-caravaning s'intègre parfaitement dans cette zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2, n°50550000, Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de la Tranche sur Mer, Extension du camping située à 800 m au Nord de l'Océan Atlantique.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Classement en cours du Parc naturel du Marais Poitevin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZHIN : Zones Humides d'Intérêt National, n°FR53100203, Marais Poitevin
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Littoraux du bassin du Lay est en cours de réalisation. La circulaire du 2 août 2011 impose qu'il soit approuvé sous 3 ans. L'arrêté préfectoral du 22 février 2012 a prescrit l'établissement du PPRL du bassin du Lay. La commune de la Tranche est directement concernée par cette étude (la commune fait partie de la liste des communes sur lesquelles le PPRL est prescrit).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux des bassins du Lay et de la Sèvre Niortaise, le projet n'est pas susceptible d'affecter la nappe souterraine.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 180 m à l'Ouest du site Natura 2000 "Marais Poitevin" (ZPS n° FR5410100 et SIC n°FR5200659). L'inventaire écologique des parcelles n'a pas mis en évidence la présence d'habitats d'intérêt communautaires.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consommation en eau potable restera inchangé car le nombre d'emplacements sur le camping sera inchangé après extension (350 emplacements). Le projet n'entraînera donc pas de nouveaux prélèvements.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de cheminement empierré va nécessiter l'apport de graves, matériaux issus de carrières.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par le projet sont actuellement une prairie de fauche et un champ cultivé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire écologique réalisé en 2013 conclut à l'absence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et au très faible potentiel d'accueil pour la faune associée au site Natura 2000. Etant données les mesures prises pour le maintien de la qualité des eaux et des milieux, les incidences du projet sur ce site ne sont pas significatives.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3,4596 ha de terrains agricoles classés en zone UL au niveau du POS
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le document départemental des risques majeurs de la Vendée (édition 2012), la commune de la Tranche sur Mer est concernée par le risque technologique uniquement pour les transports de matières dangereuses. Le projet n'est pas concerné par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Tranche sur Mer est concernée par le risque littoraux, le risque d'inondation, le risque feu de forêt, le risque météorologique et le risque sismique (Source : DDRM 85 - 2012). La zone n'est toutefois pas concernée par un risque direct de submersion marine. Ce site est protégé par le cordon dunaire urbanisée, haute de 4 à 6 mNGF-IGN69 et large d'environ un kilomètre. L'Atlas de l'aléa submersion marine sur le littoral Vendéen (document réalisé par Sogreah consultants pour le SUA de la DDE Vendée en 2002) classe cette zone dans les zones d'aléa très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les effluents domestiques issus du camping sont traités par la station d'épuration de La Tranche sur Mer.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement du camping sont susceptibles de générer des nuisances modérées (engins de chantier). Un autre camping est présent à l'Est du projet. Après travaux, les nuisances seront limitées en période estivale et inexistantes en période hivernale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront être une source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les voies du camping seront éclairées la nuit durant la période d'exploitation estivale. En hiver, le camping ne sera pas éclairé.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Pendant les travaux, de tels rejets pourront être produits par les engins de chantier. Après les travaux, les rejets aériens seront limités à ceux issus de la circulation des véhicules dans le camping.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Le projet entraîne une imperméabilisation partielle de surfaces actuellement non imperméabilisées (cheminement empierrée). Les rejets hydrauliques proviendront des eaux de ruissellement. Ces dernières seront orientées vers un dispositif de rétention adapté (noues de rétention enherbées avec développement de végétation hygrophile).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Des eaux usées seront générées mais la capacité du camping restera inchangé. Elles seront collectées puis envoyées à la station d'épuration communale. La production de déchets ménagers fera l'objet d'un tri sur place. La collecte est gérée par la Commune (conformité avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers). Aucun désherbant chimique ne sera utilisé sur l'emprise du camping.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet s'inscrit dans une zone où aucun monument classé n'est présent et dont l'intérêt paysager est faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Le site, initialement cultivé et fauché, va être aménagé en zone de loisirs (terrain de camping).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la localisation du projet, de la nature de la parcelle actuelle (culture) et du type de projet (camping), il n'apparaît pas y avoir d'incidences significatives sur les enjeux environnementaux du site.

Un dossier d'autorisation a été réalisé au titre de la loi sur l'eau et déposé au service instructeur fin décembre 2013.

Ce dernier comprend :

- une étude de l'état initial du site (inventaire écologique, contextes topographiques, géologique, hydrographique et hydrologique, étude des risques d'inondation);
- la présentation du projet (modalités de gestion des eaux pluviales et des eaux usées);
- les incidences du projet sur l'écoulement des eaux (quantité et qualité), sur le site Natura 2000 présent en aval et les mesures compensatoires mises en œuvre.

Concernant les aspects non évoqués dans l'étude de la loi sur l'eau :

- la notice paysagère du permis d'aménager exposera le traitement paysager du camping;
- l'ensemble des aspects gestion des eaux usées, déchets, eau potable... entre dans un cadre déjà parfaitement maîtrisé par la mairie et le gestionnaire du camping (camping existant de 350 emplacements) ;

Le projet d'extension du camping ne prévoit pas la création de nouveaux emplacements, seulement une redistribution parcellaire des 350 emplacements existants. Le projet n'est donc pas de nature à augmenter le risque d'exposition des personnes et des biens au risque de submersion marine. Une zone refuge (cote de 4,70mNGF) existe à proximité du camping 150 m au Sud sur le boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny. Le camping est ouvert entre avril et septembre, en dehors des périodes exposées aux tempêtes.

De plus, les nouveaux aménagements seront limités à la création d'une voie gravillonnée et à des plantations, aucune structure bâtie et pérenne ne sera installée. L'aménagement ne fera pas obstacle à une éventuelle submersion. Le site sera facilement réversible (remise en état aisée).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il peut ne pas paraître nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'incidences loi sur l'eau pour la demande d'autorisation au titre de la rubrique 3.3.1.0.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature


CAMPING DU JARD
 23 Bd. Mal. De-Latre-De-Tassigny
 85300 LA TRANCHE SUR MER
 Tél: 02 51 27 43 79 - Fax: 02 51 27 42 92
 329 096 036 R.G. de La Roche-sur-Yon - NAF 5530 Z